



**MAIRIE**  
**PLACE ALBERTI LECAT – B.P. 30154**  
**80120 FORT-MAHON-PLAGE**

Tél : 03 22 27 70 24  
Fax : 03 22 23 66 55  
mairie@fort-mahon-plage.com

**Procès-verbal de la réunion du**  
**Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de d'octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 25 septembre 2019.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence excusée de Mr Jean-Charles GUILBART, de Mr Jean-Pierre BOULARD, de Mr Patrice RAMPINI, procuration à Mr Eric KRAEMER, de Mr Nicolas MOREAU, procuration à Mr Serge CUNEO, Mr Eric KRAEMER est entré en séance lors de la délibération 19.74, Mr Serge CUNEO est entré en séance lors du droit d'initiative.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MOULLART.

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 3 Juillet 2019, lequel est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du Jour:**

- 19.69) Tableau de classement des voies communales.
- 19.70) Renouvellement de l'autorisation des jeux du casino.
- 19.71) Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- 19.72) Budget base nautique - Décision Modificative N°1.
- 19.73) Budget assainissement – Décision Modificative N°2.
- 19.74) Mandat spécial au Maire pour sa participation au congrès de l'AMF et aux journées nationales d'études de l'ANEL.

***19.69) Tableau de classement des voies communales.***

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 et le calcul de la longueur de voirie réalisé suivant les mesures effectuées par les Services Techniques.

Il indique que la voirie de Pierre&vacances a récemment été intégrée dans le domaine communal et qu'il y a lieu de modifier le tableau de classement des voies communales.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement de la voirie communale,

Vu le précédent tableau de classement unique des voies communales, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2017 qui établissait la longueur des voies communales à 22122 mètres,

Adopte le tableau unique de classement de la voirie communale, ci-annexé et daté du 1<sup>er</sup> Octobre 2019, qui établit la longueur des voies classées dans le domaine public communal à 23252 mètres.

La longueur de voirie ainsi classée dans le domaine public de la commune sera prise en compte dans le calcul des dotations.

### ***19.70) Renouvellement de l'autorisation des jeux du casino.***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux formulée par la Société d'Exploitation du Casino de Fort-Mahon-Plage :

- \* pratique du jeu du Black Jack.
- \* exploitation de 75 appareils dits « Machines à sous ».
- \* exploitation du jeu de la Roulette Anglaise sous sa forme électronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant l'intérêt pour la commune que la S.E.C.F.M.P. puisse continuer et développer son exploitation, donne un avis favorable aux demandes formulées par la S.E.C.F.M.P.

### ***19.71) Modification du tableau des effectifs du personnel communal.***

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux agents peuvent bénéficier d'avancements de grade au titre de la promotion interne et requiert l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de transformer le tableau des effectifs après avis favorable de la commission du personnel.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,  
Vu les décrets n°2006-1690 à 1693 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers,  
Vu le tableau des effectifs du personnel,  
Vu l'inscription des deux agents sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Autorise la transformation du tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2019 :

- transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste de rédacteur.
- transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'agent de maîtrise.

### ***19.72) Budget base nautique - Décision Modificative N°1.***

Monsieur le Maire informe l'assemblée que qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédits au Budget base nautique afin de pouvoir régler les dernières situations des entreprises qui ont travaillées à la construction de la base.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications budgétaires suivantes :

### **Budget base nautique**

DI 2181 : - 30 000 €

DI 2313 : + 30 000 €

### ***19.73) Budget assainissement – Décision Modificative N°2.***

Monsieur le Maire informe l'assemblée que qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédits au Budget assainissement afin de pouvoir régler les dernières situations des entreprises qui ont travaillées à l'amélioration des réseaux de la rue de l'Yser et du Boulevard Maritime Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications budgétaires suivantes :

### **Budget Assainissement**

DI 203 : - 30 000 €

DI 2158 : + 30 000 €

### ***19.74) Mandat spécial au Maire pour sa participation au congrès de l'AMF et aux journées nationales d'études de l'ANEL.***

Monsieur le Maire fait part de son intention d'assister au congrès de l'AMF à VERSAILLES du 18 au 21 Novembre 2019 ainsi qu'aux journées nationales d'études de l'ANEL à BORDEAUX du 23 au 25 Octobre 2019.

Le Conseil Municipal, sans la voix de Mr le Maire qui s'abstient,

- autorise le remboursement de l'ensemble des frais nécessités par ces missions (Repas, déplacement et hébergement) sur production des justificatifs.
- Dit que les crédits sont prévus au compte 6256.

### **Communications diverses**

#### **Remerciements**

- Du jeune Eliot GUILBART pour la subvention attribuée à son école qui a contribué au financement d'un voyage pédagogique en Auvergne.
- De la confrérie de la moule pour l'aide apportée à la bonne réalisation de leur chapitre le 22 Juin.
- De la ligue des Hauts de France de handball pour l'organisation des tournois de sandball.
- D'un touriste qui a utilisé un tiralo.
- De la croix rouge française pour l'accueil d'une journée à la mer.
- De l'Association Sportive du golf pour la subvention allouée.
- De touristes qui ont apprécié la fête des fleurs et le feu d'artifice.
- De Mme la Préfète de la Somme pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa visite dans la Commune le 8 Juillet.
- De l'association ADEL pour le prêt de la salle à l'étage de la base nautique.
- A tous les acteurs ayant participé aux animations de cette saison ainsi qu'aux différents services de sécurité.
- De Mr et Mme MARCOTTE au Conseil Municipal et à Mr le Maire pour toutes les attentions à l'occasion de leur mariage.
- De Mr et Mme DELAVEAUX, Mr et Mme MIGAUD, Mr et Mme LETURQ, pour les présents offerts par le CCAS lors de l'anniversaire de leurs 50 années de mariage.

- Des familles CASTELIN, LECOCQ et MACQUET pour les témoignages de sympathie lors du décès d'un des leurs.

### Courriers

- D'une personne qui souhaite que l'on interdise de donner du pain aux mouettes.
- D'une propriétaire qui suggère de mettre en place plus de supports vélos en bord de mer, d'installer des bancs face à la baie d'Authie et d'orienter différemment les horodateurs pour que les écrans soient lisibles.
- Du syndic de copropriété de Manuréva qui se plaint de la mauvaise réception des portables et du prix de l'eau.
- De Mr Philippe Leclerc qui souhaite que l'on ne ramasse plus la laisse de mer.
- De Mme Marie-Ange DEMARAIS qui regrette le manque de signalisation pour Fort-Mahon-Plage depuis la gare de RUE ainsi que de pistes cyclables.
- De la gendarmerie de RUE signalant des vols à l'étalage.
- De critiques au sujet du stationnement payant.
- De Mr Jacques VIENNE qui regrette qu'aucun membre de la municipalité n'ait visité le marché des producteurs.
- De Mr LANDA au sujet de la mise en conformité des travaux sur sa propriété.
- De l'éducation nationale nommant Mme Coline BANTIGNIES professeur des écoles au groupe scolaire.
- De l'évêché annonçant l'installation du père Jean-Pierre BELEMSIRI, nouveau curé sur le secteur de RUE.
- De l'ANETT félicitant la municipalité pour l'obtention du classement de station.

### Annonces

- D'une réunion le 15 Octobre à la Com de Com pour favoriser le logement des travailleurs saisonniers.
- Des statistiques sur la vitesse des véhicules rue de l'Authie suite à la mise en place d'un radar pédagogique du 10 au 23 Juillet.
- Du rapport du commissaire enquêteur sur la demande de renouvellement de l'autorisation de carrières sur QUEND, disponible sur le site de la préfecture.
- D'une visite de contrôle du poste de secours qui a eu lieu le 2 Juillet.
- De l'opération brioches du 7 au 13 octobre.
- De nuisances constatées par les riverains aux alentours des bus qui déposent et reprennent les bénéficiaires des journées à la mer.
- Du résultat financier des régies communales.
- Des contrôles sanitaires des eaux de baignade avec une qualité « bonne ».
- D'une campagne de pose de balises sur des phoques en Baie de Somme par le parc naturel marin.
- Du programme des animations de l'Office du tourisme jusqu'en septembre 2020.
- De mise à disposition de matériels à la station permanente par la SNSM de Doullens.
- De l'évolution du dossier de défense contre la mer, Mr le Sous-Préfet, le Président du Syndicat Mixte BSGLP, le Président de la Com de Com, le représentant des affaires maritimes sont venus sur place Bd Mt Sud, plusieurs solutions ont été proposées, un enrochement, des pales planches ou un prolongement de la digue. Une nouvelle réunion aura lieu au pôle littoral le 22 octobre prochain. Mr le Maire informera les syndicats de copropriétés et toutes les personnes concernées des décisions prises.

### Droit d'initiative

#### Mme MOULLART

- Félicite l'équipe des sauveteurs pour leur efficacité et leur prévention tout au long de la saison.
- Signale les ganivelles qui ont été déplacées lors de la dernière tempête.

#### Mme VAN RIEK

- Félicite les organisateurs des différentes animations de la saison et notamment l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour le bal du 14 Juillet.
- Se réjouit de l'évolution positive du centre équestre ainsi que du bar de la plage.
- Relai l'accueil chaleureux des commerçants lors des demandes de lots.
- Propose, si la piste d'atterrissage d'hélicoptère de l'esplanade devait être déplacée, de pouvoir à nouveau organiser la messe du 15 Août à cet endroit.

Mr MAHIEU informe que les travaux au centre équestre se poursuivent avec les finitions du manège couvert et les travaux sur l'arrière. Le drainage a été réalisé.

Mme BAILLY

- Félicite Jean-Paul et Jennifer pour le bon fonctionnement du club multisport et du stade des phoques et se déclare satisfaite du transfert qui a été opéré de l'EVEILS à l'Office Municipal du Cinéma et des Sports.
- Annonce que la distribution du colis des aînés aura lieu le 13 Décembre.

Mr CUNEO

- S'excuse pour son retard à ce conseil municipal et explique que le début de la réunion à laquelle il participait précédemment au Syndicat d'Eau de Machy a été différée dans l'attente du quorum.
- Félicite les jardiniers pour le travail accompli au niveau du fleurissement cette saison dans des conditions climatiques difficiles.
- Se déclare satisfait de l'acquisition de l'hydrocureur qui permet un entretien régulier du réseau d'assainissement.
- Informe que les travaux de curage des fossés par les employés communaux se poursuivent.

Mme RACINE au sujet de la médiathèque :

- Félicite toute l'équipe pour le travail important réalisé avec une forte fréquentation durant la saison.
- Annonce un programme chargé d'animations durant les deux semaines des vacances de la toussaint.

Mr PRUVOT

- S'associe à ce qui a été dit par Mme BAILLY au sujet du club multisport et du stade des phoques, les accueils ont fonctionné de façon satisfaisante avec une bonne fréquentation, il remercie le Conseil Municipal pour le soutien unanime qui a permis la continuité de ce service à la population et aux estivants.
- Se félicite de la bonne fréquentation de la station durant la saison écoulée et du succès des animations proposées.
- Annonce la cérémonie pour l'obtention du classement de la station le 7 octobre à 15 h à la base nautique.

Mme MEHINOVIC concernant le Vox :

- Se déclare satisfaite de la fréquentation avec 5 636 entrées depuis l'ouverture soit sur 3 mois, à comparer aux 9 000 entrées sur une année précédemment.
- Informe que les diffusions art et essai continuent avec des séries de programmations de 3 films par semaine sur quinze jours ainsi que des films d'antan.
- Indique que plusieurs dispositifs sont mis en place :
  - \* des partenariats avec Cinémonde, l'Office du tourisme, le festival de l'oiseau, école et cinéma.
  - \* possibilité pour chacun de réceptionner le programme à condition de transmettre son adresse mail.
  - \* cartes de fidélité pour le cinéma ou le théâtre.

Mr JOURDAN

- Fait part de sa satisfaction de savoir que le programme de curage des fossés a débuté.
- Propose que l'on réfléchisse à un dispositif qui permettrait de bénéficier d'un quart d'heure de stationnement gratuit afin de pouvoir accéder aux commerces.

Mr KRAEMER

- Rend compte de sa participation à la dernière réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Com de Com.
- Regrette que des informations erronées circulent sur les réseaux sociaux et fait part d'un message indiquant que plutôt que d'investir dans le cinéma ou la base nautique, la commune aurait mieux fait de mettre en place le haut débit numérique. Il rappelle que la compétence en ce domaine n'est pas communale mais communautaire et que la communauté de communes l'a délégué au Syndicat Mixte Somme Numérique. Ce syndicat a établi un programme de travaux qui prévoit que l'ensemble du département sera équipé pour 2023. A l'heure actuelle, 45 % du territoire est équipé mais on ne connaît pas encore quand Fort-Mahon-Plage sera sur la liste.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h.

Le Maire,

Les membres,